

**COMMUNE DU DÉVOLUY****ARRÊTÉ DU MAIRE****Agrément du responsable de la sécurité  
Et des secours sur les pistes de ski alpin**

Le Maire de la Commune du Dévoluy,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, 2212-2 et L2215-1

**Vu** la loi 85.30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,

**Vu** la loi 85.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la Sécurité Civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

**Vu** l'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022 relatif à la sécurité sur les pistes de ski alpin,

**Considérant** que Le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski ;  
**Considérant** La démission du Maire, le 08/11/2022

**ARRÊTE****Article 1 :**

Monsieur Yannick GODEL, chef de la sécurité des pistes, est agréé en qualité de « responsable de sécurité et des secours » sur les pistes de ski alpin, pour représenter le Maire.

En cas d'absence, il sera remplacé par Madame Sandrine GIOANI, son adjointe.

**Article 2 :**

Son rôle est :

- de mettre en place, d'animer et de participer aux travaux de la commission municipale de sécurité créée par arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022.
- de mettre en place et rendre opérationnel le plan des secours sur les pistes de ski alpin;
- de mettre en application les dispositions de l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 relatif à la sécurité sur les pistes de ski de la station.
- de diriger ou le cas échéant de participer à ces secours en parfaite articulation et coopération avec l'ensemble des personnels et moyens publics et privés, en cas d'intervention.

Il aura la possibilité de mobiliser les moyens humains et matériels énoncés dans le plan de secours opérationnel sur le réseau de piste de ski alpin.

**Article 3 :**

Cet arrêté sera transmis :

- au représentant de l'Etat,
- au Commandant de la brigade de gendarmerie.

La secrétaire de Mairie est chargée de l'affichage en Mairie.

Fait au Dévoluy, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Transmis en Préfecture le : 02/12/2022  
Reçu en Préfecture le : 02/12/2022  
Notifié le : 02/12/2022

Pour le Maire démissionnaire  
La 1<sup>ère</sup> adjointe

Alexandra BUTEL



